

MODIFICATION DU NOM COMMERCIAL

Le dossier est constitué :

De l'imprimé P2 : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Frais de Greffe

93,70 €, par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Informations :

Le nom commercial est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité et qui la différencie de ses concurrents. A ne pas confondre avec l'enseigne qui est un signe (panneau lumineux sur la devanture d'un magasin par exemple) apposé sur un établissement commercial et le distinguant des autres établissements.

Pour tous renseignements concernant la vérification de l'existence ou le dépôt d'un nom commercial, contacter l'INPI :

Institut National de la Propriété Industrielle
5 place Robert Schuman, 38025 Grenoble Cedex 01
Téléphone : 0 820 21 32 13

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr
Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/